

Journée « Sécurité » :
Déclaration des élu(e)s FO :

Les élu(e)s FO constatent au travers de la vidéo mise en ligne le 15 JUIN dernier à propos du mois de la « sécurité » sur le site que la Direction, incapable de remettre en cause sa politique catastrophique en matière d'emploi et de maintien des compétences, d'entretien du patrimoine et des infrastructures de l'Établissement, n'a trouvé d'autre solution que le renvoi exclusif de sa responsabilité en matière de sécurité et d'accident du travail sur les salariés.

Ne connaissant que le management par la terreur et ignorant volontairement les conséquences de ses décisions, la Direction a encore choisi de mettre en place des moyens coercitifs, allant de pratiques vexatoires à punitives en utilisant une nouvelle fois des méthodes de gestion dont les impacts n'auront pour effet que d'augmenter les risques psychosociaux sur l'Établissement.

Ces méthodes passent d'abord par une victimisation des salariés puis par leur culpabilisation.

C'est une fois de plus une mesure répressive et non préventive.

Dans le contexte actuel où les différents rapports du service santé au travail sur les risques psycho-sociaux sont alarmants, prendre ce genre de décision relève de l'ineptie et, à notre sens, n'arrangera rien si ce n'est d'accentuer le mal-être.

Les élu(e)s FO dénoncent une telle posture et demande à la Direction de gréer les effectifs à hauteur des besoins dans tous les services dont celui de la sécurité au travail, de mettre en œuvre une véritable politique de maintenance des installations, une véritable politique de prévention et pas seulement une politique de harcèlement de l'ensemble des salariés du site.

De même, les élu(e)s FO demandent à la Direction d'intégrer et d'appréhender la sécurité de façon constructive.

L'amélioration des conditions de travail s'accompagne le plus souvent de gains de qualité, de moindres dysfonctionnements et de sérénité pour tous les salariés.

Les élu(e)s FO rappellent que la Direction est tenue d'une obligation de résultats de par l'article L 4121-1 du Code du Travail :

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger (1) la santé physique et mentale des travailleurs ».

Tout le contraire des messages assénés sur les potences installées aux entrées du site !

Rapports des Médecins du Travail :
Très inquiétant, voire alarmant !

Les différentes observations des Médecins et Psychologue du Travail sont sans ambiguïté.

Les nombreuses réorganisations, les modifications des périmètres d'activité, la situation financière du Groupe, sont des facteurs à l'origine du mal être de nombreux salariés.

Les réductions d'effectifs ont un impact sur le quotidien de travail.

L'obligation de polyvalence, l'élargissement des périmètres d'activité malgré les risques associés, la crainte par rapport à la sécurité et la sûreté, sont autant de sujets abordés par les salariés au cours de leurs entretiens médicaux.

De plus en plus de cadres sont en difficulté professionnelle.

Comment pourrait-il en être autrement puisqu'ils ont l'obligation de « porter la bonne parole » de la Direction alors qu'ils sont confrontés aux dysfonctionnements quotidiens, aux effectifs insuffisants et aux divers problèmes techniques.

Mais que l'on se rassure, face à ce constat alarmant, la Direction n'envisage aucunement... de se remettre en question !

Effectifs FLS :

Suite à l'accord signé par l'ensemble des Organisations Syndicales, 3 salariés ont été recrutés en CDI (dont 2 mobilités Groupe).

Deux salariés sont en CDD dans l'attente de mutations de salariés du site prévues en Octobre 2018.

Un remplacement en CDD pour arrêt longue maladie est en cours de recrutement.

FO a demandé que les deux postes vacants en CDI soient prioritairement pourvus par les salariés actuellement en CDD dans le secteur PSM.

Activités Sociales :

Contraints d'arrêter la Sous-Commission Camping-Cars, les élu(e)s proposent aux ouvriers droits une participation CE pour la location de camping-cars chez des loueurs professionnels.

Le nombre de jour de location de camping-cars pris en compte par le CE est limité à 21 jours maximum par famille par an avec un plafond de remboursement journalier par ayant droit en fonction de la MEF et de la saison de location.

(Voir Note de Réglementation N°37)

En attendant la prochaine réunion du Comité d'Établissement, prévue le Mardi 29/08, vos élu(e)s et représentant(e)s FO vous souhaitent un bon repos et de

bonnes vacances !

Pour tout renseignement complémentaire,
n'hésitez pas à nous contacter !

Pour renforcer notre action, n'hésitez pas à nous rejoindre !

Local FO Bâtiment Social 26861 –

Site Internet FO : www.fo-areva-lahague.org